

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 05 mars 2013**  
**À FOULEIX**

**Étaient présents :**

BOURROU : M.C.KERGOAT, S.WAGNER  
CENDRIEUX: C.CABRILLAC, G.LE ROUX, C.CABRILLAC  
CREYSSENSAC ET PISSOT : C.DENIS,

FOULEIX : G.GALLET, E.LEGAY  
LACROPTÉ : J.P.SAINT AMAND, M.CHEVREUX,  
ST MAYME DE PEREYROL : M.L. GOURBEAU

ST PAUL DE SERRE : J.P.VIROL, G.PEYROUNY  
SALON : M.GRELLETY,

VEYRINES DE VERGT : J.P.MONTORIOL, J.L.NOYER

BREUILH : R.COLLINET, M.BECHADE  
CHALAGNAC : N.LANAURDY JOLY, J.P.GARRIGUE  
EGLISE NEUVE DE VERGT : J.COULAUD,

T.NARDOU

GRUN-BORDAS : S.FEIX, G.MOTARD  
ST AMAND DE VERGT : J.L.MALLET, L.COULAUD  
ST MICHEL DE VILLADEIX : C.DUPONT, J.M.

VERNEUIL

P.CHADOURNE

VERGT : B.DELPRAT, P.JAUBERTIE, R.CACAN,  
J.P.CHARPENTIER

**Absents excusés avec suppléants** : C.ROULEAU (St Mayme de Pereyrol remplacée par M.L.GOURBEAU)  
I.FAURE (Lacropte)

**Absents excusés avec suppléants**: J.MANEIN (Chalagnac remplacé N.LANAURDY JOLY), H.DUBUSSY (Chalagnac remplacée par J.P.GUARRIGUE), B.SABOURET (Grun Bordas remplacé par G.MOTARD), P.CHADOURNE ( St Michel de Villadeix remplacé par J.M.VERNEUIL), J.LIMOGES ( St Paul de Serre remplacée par G.PEYROUNY),

**Absent sans suppléant** : C.CRAMAREGEAS (Creysensac et Pissot)

J.P. SAINT AMAND remercie G.GALLET et son conseil municipal d'accueillir le Conseil Communautaire pour cette séance de travail ordinaire et lui donne la parole.

G.GALLET souhaite la bienvenue et présente la commune de Fouleix aux élus communautaires.

Le Président ouvre la séance de travail ordinaire à 19h15

**Secrétaire de Séance** : M.CHEVREUX

Le Président remercie Mr VERMEE, Inspecteur Académique, de sa présence en ayant préalablement excusé l'absence de Mr AMAT, Secrétaire Général de la Préfecture et Sous-préfet de l'arrondissement de Périgueux.

Il salue également la délégation de parents d'élèves présente.

J.P.SAINT AMAND rappelle le souhait du Conseil Communautaire de rencontrer ce jour Mr VERMEE et Mr AMAT afin d'apporter plus d'éclaircissements sur la réforme des rythmes scolaires.

Il ajoute que la commission éducation a engagé une réflexion et donne la parole à J.P.VIROL, Vice Président en charge des affaires scolaires.

J.P.VIROL informe l'assemblée communautaire de la réunion de la commission éducation du 27 février 2013, où malgré l'absence de 2 communes toutes les structures pédagogiques étaient représentées par leurs élus.

En préambule, J.P.VIROL rappelle les raisons de la réforme des rythmes scolaires, les grandes lignes de la réforme, le financement de la réforme. Puis il explique la réflexion menée par la commission éducation sur la mise en place des rythmes scolaires en Pays Vernois.

## **A. Les raisons de la réforme des rythmes scolaires**

Les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. Or cette extrême concentration du temps d'enseignement, unique à la France, est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Un décret, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales seront possibles.

### *1. Les grandes lignes de la réforme*

- Etalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin,
  - Une journée de classe de maximum 5 heures 30,
  - Une demi-journée de maximum 3 heures 30,
  - Une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum.

### *2. Le financement de la réforme*

- Le gouvernement a décidé la mise en place d'un fonds exceptionnel visant à aider les communes à redéployer les activités périscolaires existantes – notamment celles du mercredi matin – et à en proposer de nouvelles.
  - Toutes les communes ayant décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 se verront allouer une dotation forfaitaire de 50 euros par élève. Les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) cible ou à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible se verront allouer 40 euros supplémentaires par élève, soit 90 euros par élève au total pour l'année scolaire 2013-2014.
  - Elles bénéficieront à nouveau du fonds l'année suivante, à hauteur de 45 euros par élève. Parmi les communes ayant choisi de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014, seules celles éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible toucheront ces 45 euros par élève.

## **B. Rythmes scolaires en Pays Vernois**

La réflexion a porté sur 13 des 16 communes de la communauté. Les communes de Fouleix, Saint Michel de Villadeix et Saint Amand de Vergt sont membres du SMIVOS qui a par ailleurs mené une réflexion pour une mise en œuvre des nouveaux rythmes à la prochaine rentrée, en tenant compte des contraintes.

Cette réflexion s'est nourrie de la rencontre avec les enseignants du Pays Vernois et de délégués de parents.

Il précise que si le conseil communautaire décide d'engager la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2013, il y aura des concertations avec les enseignants et les délégués des parents d'élèves.

### *1. Organisation de la journée*

- Les horaires de début et de fin de la journée scolaire ne peuvent pas être modifiés car ils dépendent des horaires des transports scolaires du collège de Vergt. Ainsi lorsque l'amplitude globale de la journée sera trop faible (nécessité d'avoir 7h30), on se bornera à débiter le temps d'enseignement 5 minutes plus tôt le matin et on finira 5 minutes plus tard le soir et on réduira le cas échéant le temps d'accueil périscolaire (TAP) de 5 minutes également.

- Les enfants de petite section faisant la sieste dès qu'ils ont mangé, il est proposé que les TAP soient effectués de préférence en fin de journée pour les classes maternelles, afin qu'ils puissent en bénéficier. Toutefois il semble que l'éducation nationale préfère que la sieste soit un temps TAP.

- Pour ce qui est des primaires, il est possible indifféremment de mettre les TAP à la pose méridienne ou en fin de journée pour Vergt et Saint Mayme de Péreyrol par contre pour Eglise Neuve, St Paul et Lacropte, l'amplitude globale journalière est inférieure à 7h30 il faut donc intégrer les TAP à la pause méridienne.

## 2. Le mercredi matin

- L'amplitude sera de 3 heures avec un début des enseignements identique aux 4 autres jours;
- Les enfants quitteront les écoles dès la fin de la ½ journée. Il ne sera pas possible de les nourrir dans les restaurants scolaires le mercredi à midi, compte tenu des horaires contraints du transport scolaire qui doit se faire avant 13 heures et avant celui du collège. Par contre les enfants rejoignant un ALSH seront nourris par le service de restauration de celui-ci. La question se pose pour les enfants de Vergt allant sur St Amand ou sur Chalagnac. Pour ceux qui iront à St Amand une possibilité existe en détournant la navette Lacropte – Cendrieux – St Amand par Vergt. Pour Chalagnac actuellement pas de solution, il va falloir y réfléchir. Un sondage non encore parvenu à la communauté fait état d'environ 40 enfants dont les parents demanderaient à ce qu'ils soient nourris le mercredi midi en attendant de rentrer de leur travail. A étudier et à affiner.

- En maternelle, en Pays Vernois, nous avons une ATSEM par classe. Le mercredi matin nous conserverons l'ATSEM habituelle des petites sections afin de ne pas perturber les plus petits. Par contre le poste des autres ATSEM sera occupé par les animatrices des ALSH extrascolaires.

- Pour le fonctionnement des TAP, la mise en œuvre se fera de préférence avec les ATSEM, en maternelle, auxquelles sera adjoint du personnel titulaire du BAFA ou du CAP petite enfance en cas de besoin plus important d'encadrement. Pour les primaires, le personnel existant sera conservé pour ses activités si il en a la compétence, si cette compétence n'existe pas, il sera mis en poste des personnes remplissant les conditions. Tout ce personnel sera encadré par les directrices (BAFD) de Chalagnac et Vergt qui assureront le suivi et garantiront le bon fonctionnement de vraies activités périscolaires.

- Parallèlement des intervenants extérieurs seront mobilisés, d'ors et déjà une demande a été faite au Président du Conseil Général pour des interventions à caractère sportif, des contacts ont été noués avec une compagnie théâtrale locale, des intervenants dans le domaine des langues, du conte ont été aussi évoqués. Cet inventaire des ressources locales devra être encore amplifié de façon à ce qu'il y ait le maximum d'ouvertures d'activités aux enfants du territoire.

## 3. Le coût pour la collectivité

- Il devrait se situer pour l'année scolaire 2013-2014 à hauteur de la dotation de l'Etat pour cette année là, hors rémunération des intervenants extérieurs. Un chiffre précis ne pourra être fait que lorsque les modalités de mise en place seront bien définies.

## 4. Exemples d'organisation de la journée

Rappels : Enseignement : 24h/s soit 4 jours de 5h15 et ½ journée de 3h

Pause méridienne : minimum 1h30

Temps d'accueil périscolaire (TAP) : 3h/s soit 0.75h/j

APC (temps d'enseignement en aide personnalisée) : 1h/s qui pourrait avoir lieu durant les TAP.

Ces TAP se dérouleront dans les écoles principalement en vertu de l'article L 212-15 du code de l'éducation qui prévoit que : « le maire ou le président de l'EPCI, peut, après avis du conseil d'école, utiliser les locaux scolaires en dehors du temps scolaire pour proposer des activités périscolaires. Celui-ci peut aussi décider d'utiliser des bâtiments situés en dehors des locaux scolaires.

J.P.VIROL informe le Conseil Communautaire que la commission à la majorité absolue (1 commune contre) sur les 14 présentes se prononce pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013.

Il a ensuite été décidé de demander la réunion de conseils d'école extraordinaires sur le thème des rythmes. Au cours de ces conseils devront être élus des délégués de parents (maxi 4), des délégués d'enseignants (maxi 4) pour siéger en comité de pilotage avec 2 représentants du conseil communautaire et ceci sur chaque secteur.

Le Président demande à l'assemblée communautaire s'il y a des questions sur la réflexion menée. Néant.

Il donne la parole à Mr VERMEE, Inspecteur Académique.

Mr VERMEE remercie le Président et le Conseil Communautaire de son invitation et rappelle combien le territoire du Pays Vernois lui est cher.

Mr VERMEE tient à préciser que la réforme des rythmes scolaires n'est qu'une étape de la refondation du système scolaire national.

Aujourd'hui les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. En effet depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne.

Or cette extrême concentration du temps d'enseignement, unique à la France, est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires. La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Les performances de l'école ne sont pas acceptables. Cette refondation a le souci de prendre les problèmes « à bras le corps ».

MR VERMEE dit qu'il se réjouit de la réflexion menée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Vernois. Il informe l'assemblée communautaire qu'il a reçu un certain nombre de courriers des parents d'élèves, et précise qu'il est important que toutes les parties unissent leurs volontés pour d'aboutir et réussir la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires.

Il dresse un état des éléments de la réforme qui peuvent être ou ne pas être négociables :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire = Non négociable. Les enseignants travaillent 27heures par semaine dont 24 h dédiées à l'enseignement. La différence (soit 3h par semaine) est consacrée aux réunions des conseils d'école et à la formation des enseignants. Ce qui représente 108h pour 36 semaines d'écoles,
- 9 demi-journées de classe = non négociable,
- Classe le mercredi matin =négociable, la classe peut être organisée le samedi matin,
- 5h30 de travail scolaire = négociable
- 3h30 de travail scolaire par demi-journée = négociable les demi journées peuvent être de 3h ou 4h,
- 1h30 de pause méridienne = Elle s'entend par rapport au temps scolaire. L'aide personnalisée de 2h par semaine est supprimée et remplacée par les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) qui peuvent avoir lieu pendant le Temps d'Activité Périscolaire. Les APC sont à organiser par groupe restreint d'élèves à raison de 36heures par an et par enseignants. Le but étant de toujours aider les élèves en difficultés. Ces APC peuvent être entre autre, de l'aide aux devoirs ou l'enseignant peut les conserver pour travailler son projet pédagogique. Quoiqu'il en soit, elles relèvent uniquement des compétences de l'éducation nationale.

Mr VERMEE rappelle que le projet doit être remis par voie hiérarchique à Mme La Directrice de l'inspection académique au plus tard le 25 mars. Il précise qu'elle souhaite que le projet soit le même pour les enseignants et l'EPCI du Pays Vernois.

Le Président donne la parole à Mr DULON, délégué de parents d'élève, en ayant préalablement demandé à l'assemblée communautaire s'il y avait des questions.

Mr L.DULON s'étonne de ne pas entendre parler de la mise en place de cette réforme dans les grandes communes. Il intervient à plusieurs niveaux :

- Interrogations des parents sur les Temps d'Activités Périscolaires,
- Seuil d'exigence élevé des parents au niveau des activités proposées en TAP : certains parlent de cours de musique= risque de déception des parents par rapport aux activités proposées,
- Interrogation des parents sur l'urgence de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires sinon si ce n'est vendre cette réforme.

Mr VERMEE intervient. Dans un premier temps, il précise qu'il n'est pas là pour vendre la réforme des rythmes scolaires mais pour faire appliquer la loi et travailler avec les parents d'élèves et les élus pour mettre en place une réforme souhaitée par le peuple français. Puis il rappelle qu'il y a urgence à inverser la tendance des résultats scolaires. La loi prévoit de repousser cette mise en place à la rentrée scolaire de 2014- 2015, mais les aides financières seront moindres, il ajoute qu'il soutient la démarche de l'EPCI du Pays Vernois.

J.L NOYER soutenu par J.P.SAINT AMAND précise que la commission s'est prononcée pour la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2013, en tenant compte également de plusieurs critères :

- Fusion avec la Communauté de Communes du Pays de la Truffe au 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- Elections municipales en mars 2014, ce qui veut dire nouveau Conseil Communautaire qui devra débattre également des compétences actuelles ou nouvelles,
- Si mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2013, possibilité d'affiner l'organisation pour la rentrée de 2014.

Le Président rappelle qu'à ce jour le Conseil Communautaire doit se positionner sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2013. Dans le cas où il décide d'avancer sur cette réforme, tous les partenaires, c'est-à-dire, les élus, les enseignants, les parents d'élèves se rencontreront pour travailler ensemble à la réussite de cette réforme.

Mr DULON insiste sur le fait que les parents veulent des activités physiques, culturelles et artistiques et souhaitent savoir ce que vont faire leurs enfants.

Mr VERMEE intervient et entend les inquiétudes des parents, il est vrai que la loi permet l'accès à des activités physiques, culturelles et artistiques mais la marge de manœuvre est limitée par les moyens financiers des petites communes et n'est pas contre le fait de revenir à des activités traditionnelles qu'on aura l'occasion de faire revivre.

Le Président rappelle que tous les partenaires doivent s'unir pour avancer étape par étape, les élus ne souhaitent pas avancer seuls car le financement c'est aussi les impôts de la population.

Le Président demande aux élus communautaires s'ils suivent la décision et le travail de la commission éducation.

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 31 pour ; 0 Contre ; 1 Abstention (DE-2013-B-01)**  
Adopté à la grande majorité.

Le Président salue Alain BODEAU, Président du Syndicat du Vern, Bernard GUILLAUMARD, Vice – Président du Syndicat de la Vallée de l'Isle venus aborder le projet de périmètre des cours d'eau et leur donne la parole. Il rappelle la décision du Conseil Communautaire du 29 janvier de reporter ce sujet à l'ordre du jour de cette réunion de travail. Il donne la parole aux représentants des syndicats.

M GUILLAUMARD remercie le Conseil Communautaire de les accueillir et rappelle que selon la proposition n°62 du schéma départemental de Coopération Intercommunale de la Dordogne, la fusion regroupe le syndicat mixte d'étude et de travaux pour l'aménagement et l'entretien du bassin de L'Isle (SMETAE BIP), le syndicat mixte pour la valorisation de la vallée de la Beauronne (SMV), le syndicat mixte d'assainissement du Vern (SMTA), le syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Crempse et de ses affluents.

Un diaporama est diffusé présentant :

- le territoire actuel avec 44 communes,
- le nouveau territoire concerné ainsi que les cours d'eau composé de 60 communes,
- la création d'une commission d'élus par bassin soit 4 commissions et élection d'un Vice-président,
- le fonctionnement du nouveau syndicat : 1 délégué par commune, création d'une commission par bassin avec un Vice Président,
  - Mutualisation du Personnel : 1 secrétaire comptable, 2 techniciens rivières, 4 agents d'entretien,
  - Les compétences et les statuts,
  - Les cotisations : actuellement elles sont très différentes d'un syndicat à l'autre. En 2010 chaque syndicat décidait le mode de calcul de la cotisation. Une étude a été engagée selon différents modes de calcul. Afin de ne pénaliser ni les grandes communes ni les petites un choix a été porté sur la cotisation pondérée sur les linéaires selon l'importance des cours d'eau et des attentes en terme d'entretien.
- Les évolutions des dépenses : les cotisations sont supportées à l'échelle communautaire soit une évolution progressive échelonnée sur 5 ans pour arriver à environ 18 600.00€.

Un état du fonctionnement du syndicat du Vern en Pays Vernois est dressé :

- Le syndicat de Vern fonctionnait à minima c'est-à-dire peu d'appel à cotisations,
- Les travaux étaient financés par l'auto financement, le recours à l'emprunt et 2 lignes de trésorerie.
- Le coût représente dans le nouveau syndicat environ 2.90€ par habitant,
- le nombre de communes adhérentes passe de 7 à 16 communes,
- B.GUILLAUMARD rappelle que cette présentation est une base de travail. Si celle-ci est adoptée, il revient au conseil du syndicat de voter les statuts et les cotisations.

Le Président ouvre le débat.

T.NARDOU demande quels sont les services supplémentaires qui engendrent sur le secteur du Pays Vernois une multiplication par 6 de la cotisation en 5 ans ?

B.GUILLAUMARD revient sur les cotisations demandées par le syndicat du Vern qui sont calculées sur 7 communes et peu de travaux sont engagés.

J.P.VIROL intervient : comment expliquer aux administrés l'augmentation d'un point de la fiscalité pour payer 18 600.00€ de travaux d'entretiens des berges et de frais de fonctionnement, les 12% d'augmentation pour les services d'incendie et de secours, la réforme scolaire, etc.

Il ajoute que la Communauté de Communes du Pays Vernois composée de 16 communes paye la cotisation au syndicat du Vern.

B.GUILLAUMARD dit que la commission en partenariat avec le Pascal VAILLANT, Conseil Général et les services préfectoraux ont décidé qu'aucune cotisation ne baissera.

J.P.SAINT AMAND demande que se passera t il si le Conseil Communautaire du Pays Vernois ne veut plus de la compétence ?

B.GUILLAUMARD répond que le Préfet décidera. Ils ont essayé d'apporter le plus d'informations possible.

T.NARDOU demande si un calcul au prorata de la population réelle sur le bassin versant où le syndicat intervient a été effectué ? Il ajoute que dans l'avenir si nous sommes appelés à cotiser sur le bassin de la Dordogne, il y aura des superpositions des territoires.

Le Président rappelle que la correspondance date du 2 janvier 2013. Le Conseil Communautaire a jusqu'au 2 avril 2013 pour se prononcer. Afin d'avancer sur la réflexion, il propose de mettre en délibéré la proposition n°62 au prochain conseil communautaire du 26 mars 2013.

↳ **Les élus communautaires adoptent cette proposition à l'unanimité**

### ❖ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 FEVRIER 2013**

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des éléments à annexer. Néant

↳ ***Le Compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité***

#### ➤ **CIAS**

Le Président donne la parole à M.L.MARTY l'en ayant préalablement remerciée de sa présence.

M.L. MARTY remercie le conseil communautaire de la recevoir pour présenter les comptes administratifs du CIAS.

En premier lieu elle présente le rapport d'activité du CIAS de l'année 2012 commune par commune soit :

Le volume d'activité de 2008 à 2012,

- Le nombre de clients en 2012,
- Les heures de prestations par types d'activité et par année qui démontre que l'activité la plus importante est l'assistance aux personnes âgées,
- La répartition des heures par type de fonctionnement.

#### *1. Compte Administratif du Budget Principal M14*

M.L.MARTY commente et justifie le compte administratif du budget principal du CIAS dont la vue d'ensemble et la suivante :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	64 148,97	G	65 859,71
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 928,60 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	64 148,97	= G+H+I+J	67 788,31

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	64 148,97	= G+I+K	67 788,31
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	64 148,97	= G+H+I+J+K+L	67 788,31

Le Président demande s'il y a d'autre question : Néant

Le Président quitte la salle. C.DUPONT, doyen d'âge prend la présidence et soumet au vote des élus l'approbation du Compte Administratif 2012.

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 30 pour ; 0 Contre ; 0 Abstention ; 1 ne prend pas part au vote**

2. Compte Administratif du Budget annexe M22

M.L.MARTY commente et justifie le compte administratif du budget principal du CIAS dont la vue d'ensemble et la suivante :

N° INSEE : 24571	C.A. CIAS BUDGET ANNEXE (324)	Département : DORDOGNE
Etablissement : CIAS DE LA CC DU PAYS VERNOIS	Année 2012	Poste Comptable : TRESORERIE DE PERIGUEUX E
Budget : CIAS DE LA CC DU PAYS VERNOIS		Date d'édition : 18/02/2013

Page n° 13

**DETERMINATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**

	REALISE	Retenu par l'autorité de tarification
TOTAL DES CHARGES (a)	881 566.17	
TOTAL DES PRODUITS (b)	919 650.37	
RESULTAT COMPTABLE (c = b - a)	38 084.20	
RESULTAT INCORPORE (d)	25 241.00	
RESULTAT A AFFECTER (c + d)	63 325.20	

(1) Faire précéder du signe (+) ou (-) selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.



J.P.SAINT AMAND intervient : une réunion s'est tenue à la demande de l'EHPAD au sujet de l'agrandissement de cet établissement. Nous restons dans l'attente d'une réponse du Conseil Général. Suite à l'intervention de R.CACAN au sujet du jardinier, elle rappelle au Conseil Communautaire que le jardinier est mis à disposition du CIAS par la Communauté de Communes à raison de 12h par semaine. Son planning est complet jusqu'à juin 2013.

J.P.VIROL intervient : il a été étudié de mettre à disposition C.ROUBENNE une demi journée supplémentaire par semaine, mais cette solution pénaliserait l'organisation et le travail de la Communauté de Commune. Il soumet à M.L.MARTY le recours au contrat d'avenir.

Le Président demande s'il y a d'autre question : Néant

Le Président quitte la salle. C.DUPONT, doyen d'âge prend la présidence et soumet au vote des élus l'approbation du Compte Administratif 2012.

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 30 pour ; 0 Contre ; 0 Abstention ; 1 ne prend pas part au vote**

M. Le Président donne la parole à Mme et Mrs. les Vice-présidents.

### ➤ Commission des Finances et du Personnel : J.P.VIROL

#### **A. Finances**

J.P. VIROL informe l'assemblée communautaire que la commission des finances s'est réunie le 22 février 2013 afin d'étudier les budgets Primitifs du SPANC, des Baux Commerciaux, et de la ZAE. Cependant celle-ci a dû être annulée faute de quorum non atteint.

J.P.SAINT AMAND demande au Conseil Communautaire s'il souhaite étudier ces Budgets Primitifs sans l'avis de la commission.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à cette proposition.

#### **a) Budget SPANC**

##### *1. Affectation de résultat*

J.P.VIROL fait part des résultats du CA 2012

Excédent d'investissement.....	819.18 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement.....	4 000.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement.....	€
D'où un besoin de financement en investissement de.....	3 180.82€

Excédent de fonctionnement.....	67 923.19 €
---------------------------------	-------------

Il propose l'affectation de résultat comme suit :

- Compte 1068 : 3 180.82€
- Compte 001 (excédent d'investissement) : 819.18 €
- Compte 002 (résultat antérieur reporté) : 64 742.37 €

Le Président demande s'il y a des questions

Le Président soumet au vote des élus la proposition d'affectation de résultat

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 32 pour ; 0 Contre ; 0 Abstention ; (DE-2013-B-02)**

2. Budget Primitif 2013

J.P.VIROL commente et justifie Budget Primitif 2013 dont la vue d'ensemble est la suivante :  
S.P.A.N.C. - BP 2013

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	147 742,37	83 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		64 742,37
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>147 742,37</b>	<b>147 742,37</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1064 et 1068)	2 482,07	5 662,89
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	4 000,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		819,18
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 482,07</b>	<b>6 482,07</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>154 224,44</b>	<b>154 224,44</b>
------------------------	-------------------	-------------------

Le Président demande s'il y des questions : Néant

Le Président soumet au vote la proposition de budget Primitif 2013

↳ Résultat du vote du Conseil Communautaire : 32 pour 0 Contre 0 Abstention

**b) Budget Baux Commerciaux**

**1. Affectation de résultat**

J.P.VIROL fait part des résultats du CA 2012

Excédent d'investissement.....	9 827.48 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement.....	576 300.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement.....	565 300.00 €
D'où un besoin de financement en investissement de.....	1 172.52 €

Excédent de fonctionnement..... 3 088.39 €

J.P.VIROL propose l'affectation de résultat comme suit :

- Compte 1068 : 1 172.52 €
- Compte 001 (excédent d'investissement) : 9 827.48 €
- Compte 002 (résultat antérieur reporté) : 1 915.87 €

Le Président demande s'il y a des questions : néant.

Le Président soumet au vote des élus la proposition d'affectation de résultat.

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 32 pour ; 0 Contre ; 0 Abstention ; (DE-2013-B-03)**

**2. Budget Primitif 2013**

J.P.VIROL commente et justifie Budget Primitif 2013 dont la vue d'ensemble est la suivante :

BAUX COMMERCIAUX - BP 2013

<b>II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	49 820,24	47 904,37
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 915,87
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>49 820,24</b>	<b>49 820,24</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	37 228,51	38 401,03
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	576 300,00	565 300,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		9 827,48
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>613 528,51</b>	<b>613 528,51</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>663 348,75</b>	<b>663 348,75</b>
------------------------	-------------------	-------------------

Le Président demande s'il y a des questions : Néant

Le Président soumet au vote la proposition de budget Primitif 2013

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 32 pour 0 Contre 0 Abstention**

c) Budget ZAE Prés du Fit

1. Affectation de résultat

J.P.VIROL fait part des résultats du CA 2012

Excédent d'investissement.....2 245.36 €  
 Déficit de fonctionnement.....4 189.04 €

J.P.VIROL propose l'affectation de résultat comme suit :

- Compte 001 (excédent d'investissement) : 2 245.36 €
- Compte 002 (déficit de fonctionnement) : 4 189.04 €

Le Président demande s'il y a des questions : néant

Le Président soumet au vote des élus la proposition d'affectation de résultat

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 32 pour ; 0 Contre ; 0 Abstention ; (DE-2013-B-04)**

2. Budget Primitif 2013

J.P.VIROL commente et justifie Budget Primitif 2013 dont la vue d'ensemble est la suivante :

ZAE PRES DE FIT - BP 2013

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	160 282,25	164 471,29
	+	+	+
REPORTS	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 189,04	
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>164 471,29</b>	<b>164 471,29</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	155 239,61	152 994,25
	+	+	+
REPORTS	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		2 245,36
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>155 239,61</b>	<b>155 239,61</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>319 710,90</b>	<b>319 710,90</b>
------------------------	-------------------	-------------------

Le Président demande s'il y a des questions : néant

Le Président soumet au vote des élus la proposition d'affectation de résultat

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 32 pour ; 0 Contre ; 0 Abstention ;**

## ➤ Commission Education : J.P.VIROL

### A. Création d'un poste d'enseignant à la maternelle de Vergt

J.P.VIROL informe les élus communautaires de l'appel téléphonique de Mme ORLAY, Directrice Académique, pour savoir si la communauté de communes du Pays Vernois accepte la création d'un poste d'enseignant à la maternelle de Vergt pour les toutes petites sections.

Cette création augmenterait les frais de fonctionnement sur la base de 20 élèves de 22000€.

La question qui se pose est : comment finance-t-on ce projet ? Augmentation des impôts ?

R.CACAN propose de diminuer le versement à la section d'investissement.

J.P.VIROL dit qu'à terme, c'est quand même l'augmentation de la fiscalité car il faudra emprunter.

R.CACAN ajoute que le cas se posera à chaque rentrée scolaire.

T.NARDOU intervient : les enfants de moins de 3 ans peuvent être inscrits dans la limite des places disponibles. Actuellement il est prévu de créer un poste d'enseignant supplémentaire. Il faut savoir si on accepte sur **tout** le territoire les enfants de moins de 3 ans ou pas et ensuite y mettre les moyens et augmenter la fiscalité. Est-ce qu'il serait équitable d'accepter des enfants de moins de 3 ans dans des secteurs déficitaires et de ne pas les accepter dans les secteurs plus importants.

Le Président rappelle que des toutes petites sections sont acceptés pour éviter la fermeture d'une classe.

J.P.VIROL pense qu'il est plus facile de construire une classe car il s'agit d'investissement ; mais beaucoup plus difficile de fonctionner.

R.CACAN ajoute qu'une année supplémentaire est bénéfique dans l'intérêt des enfants.

Le Président rappelle que le territoire du Pays Vernois a une population de plus en plus vieillissante et dont les revenus sont de plus en plus faibles. C'est un élément à prendre en compte pour l'augmentation de la fiscalité.

Mr DELPRAT dit qu'il ne suffit pas de satisfaire la décision de la Directrice académique dont sa politique est de fermer des classes pour créer un seul grand pôle (regroupement) scolaire à Vergt.

Le Président propose d'avoir tous les éléments pour débattre du sujet et organiser un conseil communautaire extra ordinaire si nécessaire.

Le Conseil Communautaire est favorable à cette proposition.

## ➤ Commission Agri tourisme : MC KERGOAT

### A. Projet Durestal

M.C.KERGOAT rappelle l'idée d'ASPPI qui consiste en la création d'un abri confortable avec des toilettes sèches. ASPPI a établi un devis pour un montant de 13 396.00€.

Le Président soumet au vote des élus la proposition de ce projet pour lancer les travaux et les demandes de subventions.

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 32 pour ; 0 Contre ; 0 Abstention ; (DE-2013-B-05)**

B.DELPRAT propose de demander à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) la prise en charge d'un service civique (800€/mois) pour les travaux. Le Président informe que l'inauguration de ce site exceptionnel aura lieu en juin. Mme DENIERE (fille d'un grand résistant) et une délégation de la Brigade Alsace Lorraine de Strasbourg viendront à cette cérémonie liée à l'histoire de la défense de la France grâce à la Résistance.

## ➤ Commission Communication : B.DELPRAT

### A. Trait d'Union

La commission a sélectionné les articles en tenant compte de ceux qui n'ont pas pu être présentés précédemment.

- Chantier théâtre avec pole enfance jeunesse,
- SMCTOM,
- PLU intercommunal,
- Réforme des rythmes scolaires,
- Budget Primitif,
- Fête de la fraise.

## **B. Projet Sport Santé**

B.DELPRAT informe les élus que le 20 juin 2013 sera organisée une journée dédiée au sport pour les seniors à partir de 55 ans en partenariat avec les services des sports du Conseil Général et des associations du Pays Vernois. Différentes démonstrations auront lieu dans la plaine des sports de Vergt avec le soutien des sapeurs pompiers, des médecins pour sensibiliser et conseiller les seniors à la pratique adaptée d'une activité sportive.

B.DELPRAT informe les élus d'une nouvelle réunion pour sensibiliser les associations à la valorisation du produit local qu'est la fraise.

Le Président intervient ; une réunion aura lieu le 19 mars 2013 au sujet de la convention culturelle, ainsi toutes les associations seront représentées.

## **C. Proposition gratuité pour mobilier urbain**

La société CGEO fournit du mobilier urbain et des supports de communication à titre gratuit en échange d'insertions publicitaires sur ceux-ci.

Il propose :

- 2 panneaux d'affichage double face qui pourraient être prêts fin d'été 2013,
- Possibilité de gratuité contre insertions publicitaires pour une nouvelle publication du guide d'accueil qui devra être remis à jour fin 2013 début 2014. Cela représente une économie de 4 400.00€, et serait un bon support pour les publicités des artisans et commerçants de notre territoire,
- Insertions publicitaires sur les cartes touristiques.

P.JAUBERTIE dit que si tous les supports sont faits dans l'année, les artisans et commerçants seront trop solliciter.

B.DELPRAT répond qu'il leur est proposé une publication durable qui sera insérer sur tous les supports.

Le Président soumet au vote des élus la signature du contrat publicitaire

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 32 pour ; 0 Contre ; 0 Abstention**

## **➤ Commission Voirie : G.LE ROUX**

### **A. Travaux d'élagage**

Les travaux d'élagages sont achevés. Ils ont été fait jusqu'à Lacropte

### **B. Travaux d'investissement 2012**

G.LE ROUX rappelle aux élus les problèmes de revêtement des travaux de voirie 2012. Une première analyse par un laboratoire conclut à la mauvaise qualité de l'émulsion. Ces analyses doivent être confirmées par le laboratoire de Colas dont nous attendons les résultats.

#### ➤ **Commission Environnement : R.COLLINET**

R.COLLINET informe les élus communautaires de la présentation du compte administratif, des taux d'enlèvement des ordures ménagères et du budget primitif le 26 mars 2013 à 19h.

Il informe également l'assemblée communautaire de la démission de Joël LAPOUGE. Il sera remplacé par Nicolas DUMANOIT détenteur des permis poids lourds et également pompier volontaire.

#### ➤ **Divers**

Néant

#### **Dates de réunions**

- **Conseil Communautaire**
  - Le mardi 26 mars 2013 à 20h30 à Grun Bordas

J.P.SAINT AMAND demande aux élus de Fouleix leurs impressions sur ce conseil communautaire, comme il le fait régulièrement.

Les élus ont été intéressés par cette séance de travail et particulièrement par le débat des rythmes scolaires

Le Président lève la séance à 23h15